



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

### SEANCE DU 15 OCTOBRE 2019

**OJ N°8 - Développement économique.  
Pépinière d'entreprises Générateur d'Activités Arkinova à Anglet. Convention d'occupation de locaux au profit de la société Sodium Cycles.**

Date de la convocation : 9 octobre 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 69.

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

#### PRESENTS :

ALZURI Emmanuel, ARRABIT Bernard, BAUDRY Paul, BÉHOTÉGUY Maïder (à compter de l'OJ N°12), BERARD Marc (jusqu'à l'OJ N°40), BERTHET André, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BOSCO Dominique, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CACHENAUT Bernard (à compter de l'OJ N°11), CARRERE Bruno, CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°6), CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton (à compter de l'OJ N°10), DAGORRET François, DE CORAL Odile, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DUBLANC Gilbert, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ELISSALDE Philippe, ETCHEGARAY Jean-René, EYHERABIDE Pierre, FOURNIER Jean-Louis, GASTAMBIDE Arño (à compter de l'OJ N°11), GONZALEZ Francis, GUILLEMOTONIA Pierre, HIRIGOYEN Roland, IBARRA Michel, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, JOCOU Pascal (à compter de l'OJ N°24), KEHRIG-COTTENÇON Chantal (à compter de l'OJ N°23), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAMERENS Jean-Michel, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MILLET-BARBÉ Christian (à compter de l'OJ N°4), NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NOUSBAUM Pierre-Marie, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°15), POULOU Guy (à compter de l'OJ N°29), SAINT ESTEVEN Marc, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°8), THEBAUD Marie-Ange, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel.

#### ABSENTS OU EXCUSES :

BORDES Alexandre, CARPENTIER Vincent, DE LARA Manuel, DEQUEKER Valérie, ETCHEBEST Michel, HAYE Ghislaine, HIRIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, IRIGOYEN Jean-François, LACASSAGNE Alain, LASSERRE-DAVID Florence, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie, MIALOCQ Marie-José, MOTSCH Nathalie, OLÇOMENDY Daniel, SOROSTE Michel.

#### PROCURATIONS :

BORDES Alexandre à HIRIGOYEN Roland, HAYE Ghislaine à DESTIZON Patrick, OLÇOMENDY Daniel à LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Marc SAINT ESTEVEN.

Modalités de vote : vote à main levée.

**OJ N°8 - Développement économique.****Pépinière d'entreprises Générateur d'Activités Arkinova à Anglet. Convention d'occupation de locaux au profit de la société Sodium Cycles.**

Rapporteur : Madame Sylvie DURRUTY.

Mes chers collègues,

La Communauté d'Agglomération Pays Basque met à disposition des entreprises et porteurs de projets innovants, des espaces de bureaux, au sein de la pépinière d'entreprises Générateur d'Activités Arkinova à Anglet.

La filière d'excellence « Construction et aménagement durables », déployée au sein de cette pépinière, fait partie des huit domaines d'activités, identifiés comme stratégiques pour le développement économique du Pays Basque, dans le cadre du Schéma de Développement Economique de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, approuvé le 2 février 2019.

Les conditions locatives du Générateur d'Activités Arkinova ont été modifiées par délibération du Conseil permanent du 17 septembre 2019.

Le Comité d'Agrément du Générateur d'Activités, réuni le 20 septembre 2019, a donné un avis favorable à l'égard du dossier présenté ci-après :

Projet Xubaka de la société Sodium Cycles :

La société Sodium Cycles a pour objectif de concevoir, fabriquer et commercialiser des véhicules 2 roues électriques proposant une autre vision du 2 roues, basée sur des technologies propres et efficaces, ainsi qu'une approche client humaine. Ce projet s'ancre localement au Pays Basque et en Nouvelle-Aquitaine. Pour la conception, la fabrication et la commercialisation du véhicule « Xubaka », Monsieur Benoît MARTY, porteur du projet, travaille exclusivement avec des sociétés françaises, dont la majorité se trouve en Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie.

La convention ci-annexée prévoit une occupation pour une période de 23 mois, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2019, du bureau collectif 1 n°7 (d'une superficie totale de 22 m<sup>2</sup>), situé au premier étage du Générateur d'Activités.

La société Sodium Cycles prévoit de louer également, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, 50 m<sup>2</sup> d'atelier situés dans la Halle technique. Ce point fera, ultérieurement, l'objet d'un avenant à la présente convention.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 février 2017 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment en matière de « Délivrance des conventions d'occupation de locaux et des baux aux entreprises (pépinières, hôtels d'entreprises...), ainsi que leur renouvellement ou résiliation »,

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver, au profit de la société Sodium Cycles, les termes de la convention ci-annexée, relative à l'occupation de locaux au sein de la pépinière d'entreprises Générateur d'Activités Arkinova à Anglet,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour : 48 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0  
Ne participe pas au vote : 0  
Non votants : 0

Fait et délibéré en séance les jours,  
mois et an que dessus et le présent  
extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Sébastien EVRARD.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle de légalité le : 18 octobre 2019.

Publié le : 18 octobre 2019.

Siège

15 avenue Toch CS 88 507  
64 185 Bayonne Cedex  
05 59 44 72 72

Egoitzar

15 Toch Barbidan CS 88 507  
64 185 Baiona Cedex  
05 59 44 72 72

Sedeñça

15 Avinguda Toch CS 88 507  
64 185 Baiona Cedex  
05 59 44 72 72